

Fiche technique

KUSAK®

Herbicide de postlevée pour la lutte contre les dicotylédones annuelles en grandes cultures et cultures maraîchères

Matière active: 480 g/l Bentazone

Formulation: concentré soluble dans l'eau

EMPLOI:

POIS PROTÉAGINEUX / POIS DE CONSERVE:

Dosage: 2-4 l/ha

Application avec 2 l/ha sur des adventices levées (du stade cotylédons à 2-4 feuilles), indépendamment du stade des pois. Répéter l'application si nécessaire après 7-10 jours. Pour un spectre d'efficacité plus complet, utiliser le mélange **1,5 l/ha KUSAK + 0,7 l/ha Sweeper + 1 l/ha Stomp Aqua**, du stade cotylédons jusqu'à 2 feuilles des adventices (3-5-feuilles de la culture). Ne pas employer pendant la levée des pois. La profondeur de semis doit être d'au moins 3 cm.

Traiter séparément les adventices vivaces avec **MCPB Omya** 2-4 l/ha.

SOJA:

Dosage: 2-4 l/ha

Application avec 2 l/ha sur des adventices levées (du stade cotylédons jusqu'à 2-4 feuilles), indépendamment du stade du soja. Répéter l'application si nécessaire après 7-10 jours. Employer **KUSAK** dans le soja uniquement comme traitement complémentaire après un traitement herbicide en prélevée.

HARICOTS NAINS:

Dosage: 2-3 l/ha

Application avec 1-1,5 l/ha sur des adventices levées (stade cotylédons jusqu'à 2-4 feuilles), indépendamment du stade de la culture. Répéter l'application si nécessaire après 7-10 jours.

Employer **KUSAK** dans les haricots uniquement comme traitement complémentaire après un traitement herbicide en prélevée.

POMMES DE TERRE:

Dosage: 2 l/ha

Application sur les gaillots et autres adventices levées lorsque les fanes ont atteint la hauteur du poing (hauteur maximale de 10-15 cm). Ne pas traiter une culture de pommes de terre stressée (Températures > 20° C, sécheresse, humidité stagnante). Ne traiter que sur des plantes saines et ressuyées. Ne pas mélanger avec d'autres herbicides. Certaines variétés de pommes de terre et semences de pommes de terre peuvent réagir au traitement par une décoloration passagère du feuillage, toutefois sans avoir d'incidence sur le rendement. Ne pas appliquer sur la variété Nicola.

CÉRÉALES:

Dosage: 4 l/ha

Application à partir du stade 2 feuilles des céréales, du stade cotylédons jusqu'à 2-4 feuilles des adventices. Un semis de mélange trèfles-graminées est possible 5-7 jours après le traitement.

MAÏS:

Dosage: 2 l/ha

Du stade cotylédons jusqu'à 2-4 feuilles des adventices, indépendamment du stade du maïs. L'emploi de **KUSAK** est particulièrement bien adapté sur les semis tardifs, avant des sous-semis de trèfle.

RIZ SEMIS SUR TERRAIN SEC:

Dosage: 2 l/ha

Du stade cotylédons jusqu'à 2-4 feuilles des adventices, indépendamment du stade du riz.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

MÉLANGES TRÈFLES-GRAMINÉES / LUZERNE:

Dosage: 2-3 l/ha

Application contre les adventices dicotylédones dans les nouvelles prairies avec deux traitements (de 1,5 l/ha chacun) à intervalles de 8-10 jours.

A partir du stade 3 feuilles vraies du trèfle ou de la luzerne, il est possible de lutter également contre le rumex avec le mélange : **1,5 l/ha KUSAK + 2 l/ha MCPB Omya**. Répéter également l'application après 8-10 jours. Le délai d'attente pour la pâture ou la coupe est de 3 semaines pour les vaches laitières et de 2 semaines pour les autres animaux.

VALÉRIANE:

Dosage: 2 l/ha

Application: Année de plantation. Après l'enracinement. Max. 1 application par culture par année.

Des dégâts temporaires sont possibles sur la culture.

MILLEPERTUIS, MÉLISSE, MENTHE:

Dosage: 2 l/ha

Application: Année de plantation:
Après l'enracinement. Délai d'attente: 42 jours.

Application: à partir de la 2^e année:
Au printemps après le débourrement, à une hauteur de 5 - 10 cm (millepertuis).

Au printemps, après le débourrement, à une hauteur de 5 - 15 cm. Aussi en applications splittées 2 x 1 l/ha en intervalles de 8 à 14 jours (mélisse, menthe).

Max. 1 application par culture par année. Des dégâts temporaires sont possibles sur la culture.

DIGITALE LANIFÈRE:

Dosage: 2 l/ha

Application: Année de semis. Après la levée. Max. 1 application par culture par année.

Des dégâts temporaires sont possibles sur la culture.

LIN:

Dosage: 2 l/ha

REMARQUE:

Ne pas appliquer **KUSAK** dans les zones de protection des eaux souterraines S2.

Il ne doit pas pleuvoir pendant au moins 6 heures après le traitement.

SPECTRE D'EFFICACITÉ:

Bonne à très bonne efficacité aux stades cotylédons et 2-feuilles:

amarante réfléchie	matricaire camomille
anthémis	mouron des champs
bleuet	mouron des oiseaux
capselle bourse à past.	ravenelle
cardamine	tabouret des champs
lampsane	

Bonne à très bonne efficacité au stade cotylédons, efficacité moyenne au stade 2-feuilles:

alchémie	galinsoga
amarante réfléchie	moutarde des champs
arroche	renoncule des champs
carotte sauvage	renouée persicaire
chénopode blanc	repousses de colza
chénopode polysperme	repousses de tournesol
ciguë	sénéçon
gaillet	souchet comestible

Efficacité moyenne au stade cotylédon et 2-feuilles:

amarante livide	morelle
géranium	ortie

Efficacité moyenne au stade cotylédon, efficacité insuffisante au stade 2-feuilles:

coquelicot	mercuriale
fumeterre	myosotis
laiteron maraîcher	renouée liseron
lamier	vesce

Efficacité insuffisante:

chardon	liserons
cresson	pensée
euphorbe	renouée des oiseaux
graminées	véroniques
laiteron des champs	

CULTURE SUIVANTE:

Dans le cadre d'une rotation normale, il est possible de mettre en place n'importe quelle culture à la suite. En cas de remplacement prématuré d'une culture, les cultures suivantes sont possibles : cé-

réales, pommes de terre, pois, haricots, soja, tournesols, trèfle, luzerne. Ne pas semer de betteraves, ni de carottes.

MISCIBILITÉ:

KUSAK est miscible avec les herbicides **Sweeper** et **MCBP Omya** et l'huile végétale **Telmion**.

MODE D'ACTION:

KUSAK est un herbicide de postlevée efficace contre les adventices dicotylédones. La matière active bentazone perturbe le processus de photosynthèse des adventices sensibles.

La meilleure efficacité est obtenue dans des conditions météorologiques de forte croissance végétative, avec une humidité de l'air élevée et une luminosité intense depuis le stade cotylédons jusqu'au stade 2-4 feuilles des adventices. Un temps frais et couvert ralentit l'action herbicide du bentazone et peut conduire à une diminution de l'efficacité.

Des applications fractionnées à intervalles de 6-10 jours donnent le plus souvent de meilleurs résultats qu'une application faite en une seule fois. L'ajout de **Telmion** peut améliorer l'absorption du produit par la plante et son efficacité.

EMBALLAGES: bouteilles de 1 l
 bouteilles de 5 l
 cartons de 10 x 1 l
 cartons de 2 x 5 l

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

Indication de danger:

GHS07 Attention dangereux

Mention d'avertissement: attention

Mentions de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

- P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets reconnue.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Spe 2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée de Omya (Suisse) SA



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch